

**IUT Nancy-Charlemagne
Université de Lorraine
2 ter Boulevard Charlemagne
CS 5227
54052 NANCY CEDEX
Dépt. Info-Com – Option MLP**

Le développement du partenariat musical en médiathèque

**La coopération entre la médiathèque Jules Verne et l'École
municipale de Musique de Vandoeuvre**

**Mémoire de stage d'année spéciale
Stage réalisé à la médiathèque Jules Verne de Vandoeuvre-lès-Nancy**

**Robin GLANTENAY
Promotion 2011/2012**

**IUT Nancy-Charlemagne
Université de Lorraine
2 ter Boulevard Charlemagne
CS 5227
54052 NANCY CEDEX
Dépt. Info-Com – Option MLP**

**Le développement du partenariat musical
en médiathèque
La coopération entre la médiathèque Jules Verne et l'École
municipale de Musique de Vandoeuvre**

**Mémoire de stage d'année spéciale
Stage réalisé du 27 mars au 19 mai 2012
Médiathèque Jules Verne
2, rue de Malines
54500 VANDOEUVRE**

**Robin GLANTENAY
Promotion 2011/2012
Tuteur : Jacqueline QUESADA
Rapporteur : Emmy PEULTIER**

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Elizabeth FREMINET pour m'avoir permis de réaliser mon stage à la médiathèque Jules Verne de Vandoeuvre-lès-Nancy.

Je souhaite remercier tout spécialement Isabelle TOUSSAINT pour son implication dans mon travail et les conseils experts dont elle m'a fait profiter.

Un grand merci à toute l'équipe de la médiathèque Jules Verne pour son accueil aussi chaleureux que professionnel.

Merci également à Nathalie DASSI, directrice de l'EmMV, pour m'avoir permis de découvrir son établissement.

Merci à Catherine SPEZIALE de la médiathèque de Nancy, Nicolas BLONDEAU de la médiathèque de Dole, Nicolas HENRIOT de la médiathèque de Toul, Muriel MALARMEY de la médiathèque de Troyes, Marc LAGRANGE de la médiathèque musicale de Paris, et Christophe PENA de la bmi d'Epinal, pour m'avoir consacré un peu de leur temps au cours d'entretiens particulièrement enrichissants.

Mes remerciements vont enfin à Jacqueline QUESADA, dont l'encadrement bienveillant et la disponibilité m'ont permis de rédiger ce mémoire dans les meilleures conditions.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
I. La complémentarité et la mutualisation comme moteurs de la coopération.....	8
A) L'opportunité de la mutualisation.....	8
1) Le besoin d'enrichissement de l'offre d'animation et de services.....	8
2) L'apport d'expertise extérieure dans un contexte budgétaire restreint.....	10
3) L'existence d'atouts à faire valoir dans le cadre d'un partenariat.....	11
B) La complémentarité des acteurs de la musique avec la médiathèque.....	12
1) Les structures d'enseignement de la musique.....	12
2) La création musicale.....	14
3) Les circuits privés de diffusion.....	15
II. Les actions de coopération au service des missions de la médiathèque.....	17
A) La diffusion et la valorisation du patrimoine culturel et de sa diversité.....	17
1) Les actions de coopération documentaire.....	18
a) La mutualisation des ressources et des catalogues.....	18
b) La constitution de fonds locaux.....	19
2) Les actions pédagogiques.....	20
a) Les conférences et expositions.....	20
b) Les formations.....	21
B) L'accès aux spectacles vivants.....	23
1) Les évènements musicaux.....	23
a) Les concerts.....	23
b) Les projections de représentations musicales.....	25
2) Les évènements « paramusicaux ».....	25
a) Les lectures musicales.....	26
b) Les évènements « multiformes ».....	26

III. Les conditions de l'efficacité du partenariat : l'exemple de la coopération entre la médiathèque Jules Verne et l'EmMV.....	28
A) Le diagnostic des liens entre partenaires : le constat d'une coopération bien amorcée.....	28
1) Les actions menées depuis 2005.....	28
2) Le bilan de la coopération et sa mise en perspective.....	29
B) La consolidation du partenariat : les capacités de développement.....	30
1) La préparation des actions de coopération.....	31
a) L'institutionnalisation d'une phase de concertation.....	31
b) La clarification des responsabilités et du financement des animations.....	32
2) L'accompagnement du partenariat.....	33
a) La communication à recentrer et mutualiser entre structures à vocation culturelle.....	33
b) L'évaluation des actions de coopération à développer.....	34
C) L'enrichissement du partenariat : les orientations à étudier.....	35
1) Le développement du lien ressources entre la médiathèque et l'EmMV.....	35
2) La proposition d'animations plus populaires et ancrées dans l'actualité.....	37
 CONCLUSION.....	 39
 BIBLIOGRAPHIE.....	 41

INTRODUCTION

La musique s'est rapidement imposée au cours des trois dernières décennies comme un secteur phare dans l'offre documentaire des bibliothèques de lecture publique, et a notamment contribué à la requalification de nombre d'entre elles en « médiathèques » publiques. Les bibliothèques multimédia et médiathèques publiques ont ainsi mis en place parallèlement des politiques d'animation en accord avec cette offre documentaire afin de mieux faire découvrir les différentes formes d'expression vivante de la musique auprès de leurs publics. Cette montée en puissance de la musique en bibliothèque s'est toutefois rapidement heurtée à un puis deux phénomènes indépendants, venus pourtant frapper de concert la bonne santé des secteurs audiovisuels des médiathèques. Le premier, l'émergence d'internet, a permis aux auditeurs potentiels de télécharger, légalement ou non, la musique qu'ils achetaient auparavant auprès de leur disquaire ou empruntaient à leur médiathèque. De fait, une partie des usagers gagnés grâce à l'apparition de l'offre de musique a rapidement fait défaut en pratiquant le téléchargement en lieu et place de l'emprunt en bibliothèque. Le deuxième coup porté au bon développement de la musique comme du reste des collections, et plus problématique sur le long terme, l'a été par la crise économique frappant depuis 2007 les états occidentaux. C'est peu à peu l'ensemble des collectivités publiques qui a ainsi été frappé par cette crise, ayant d'abord touché l'Etat, puis les collectivités territoriales dont les budgets font l'objet de resserrements de plus en plus drastiques. Contraintes à des arbitrages budgétaires dont la culture ne sort généralement pas gagnante, les collectivités territoriales éprouvent les plus grandes difficultés à maintenir les budgets de leurs bibliothèques, et les moyens pour ces dernières de développer leurs collections. C'est donc logiquement que les bibliothèques recherchent les moyens de faire face à cette épée de Damoclès pesant sur leurs ressources. La coopération, ou le fait pour les bibliothèques et médiathèques de collaborer avec d'autres structures publiques, associatives, ou même commerciales en vue de proposer des actions mutualisées au public, apparaît ainsi comme l'un des moyens d'atténuer les conséquences de cette double crise. En secteur audiovisuel, cette dernière se traduit principalement par la mise en place d'animations conjointes entre les médiathèques et leurs partenaires, mais pas uniquement. Elle peut en effet donner lieu à d'autres formes d'actions comme la coopération

documentaire ou l'offre de formations. Dans tous les cas de figure, la coopération peut se révéler absolument bénéfique moyennant l'acceptation d'une inévitable surcharge de travail pour les agents impliqués.

Issue de la volonté de la ville de Vandoeuvre-lès-Nancy de remplacer l'ancienne bibliothèque par un établissement moderne doté de moyens substantiels, la médiathèque Jules Verne a ouvert ses portes en 2000 aux quelques 31 000 vandopériens. Cet imposant bâtiment à l'architecture moderne, d'une surface de 2 500 m², peut en effet évoquer la forme d'un vaisseau spatial. Ses 26 agents proposent une vaste collection de plus de 120 000 documents aux habitants de la commune. Plus 6 000 inscrits fréquentent activement la médiathèque, soit un taux de fréquentation de 18 %. La médiathèque est ouverte 5 jours sur 7 du mardi au samedi, 34 heures par semaine. Elle dispose notamment d'un secteur audiovisuel, apparu à Vandoeuvre avec son ouverture, offrant aux usagers des documents relatifs à la musique, au cinéma, et à la danse. Il n'y avait dans l'ancienne bibliothèque que quelques livres et K7 en secteur jeunesse. La nouvelle médiathèque Jules Verne a été dotée d'un important budget pour la musique et le cinéma avec pour ambition de disposer le plus rapidement d'un véritable fonds de base. Les prêts en secteur audiovisuel représentent aujourd'hui environ 25 % des emprunts à la médiathèque. Ce secteur a connu un large succès à ses débuts malgré une baisse de la fréquentation nationale déjà amorcée il y a 12 ans.

Animée de l'intention de développer les partenariats culturels, notamment entre la médiathèque Jules Verne et d'autres structures de la commune, la ville de Vandoeuvre a ainsi pris à son tour le parti de la mutualisation en vue de l'offre de services culturels aux vandopériens. En matière musicale, la médiathèque Jules Verne peut d'ores-et-déjà se prévaloir d'une coopération active avec l'Ecole municipale de Musique de Vandoeuvre (EmMV). Créée en 1984, cette dernière propose à environ 500 élèves des enseignements assurés par 33 professeurs de musique. Sous la tutelle de la Mairie de Vandoeuvre, à l'instar de la médiathèque Jules Verne, elle est l'une des structures majeures de ce type au niveau départemental. Depuis 2005, de nombreuses manifestations ont ainsi été proposées aux usagers de la médiathèque en coopération avec l'EmMV. Si ce partenariat s'avère relativement avancé, il reste toutefois perfectible tant sur sa forme que dans son contenu. C'est dans ce contexte que m'a été assignée la mission, dans le cadre de mon stage à la médiathèque Jules Verne, d'établir le bilan des actions déjà menées et de réfléchir à de nouvelles orientations

susceptibles de développer les liens entre les deux structures. De façon générale, l'efficacité du partenariat en secteur musical implique de maîtriser les enjeux du travail de coopération, d'en connaître les potentialités ainsi que la méthodologie. Afin de répondre à cette exigence, nous nous attacherons à démontrer dans un premier temps que mutualisation et complémentarité entre acteurs de la vie musicale fondent nécessairement la base de toute coopération. Nous étudierons en second lieu dans quelle mesure les actions qui en sont issues peuvent servir les missions de la médiathèque. Puis nous aborderons enfin les conditions de l'efficacité de cette coopération, en nous appuyant sur l'exemple de la médiathèque Jules Verne et de l'EmMV.

I. La complémentarité et la mutualisation comme moteurs de la coopération

Les médiathèques confrontées à la double menace de la baisse du nombre des usagers d'une part, et des restrictions budgétaires ayant cours dans l'ensemble des collectivités publiques d'autre part, peuvent aujourd'hui trouver par la mutualisation de nouveaux moyens de faire vivre et valoriser leurs collections (A), dans le domaine musical comme dans les autres secteurs. La coopération avec des acteurs extérieurs, à la fonction souvent complémentaire de celle des médiathèques, semble dans cette logique s'imposer comme une évidence (B).

A) L'opportunité de la mutualisation

Devant faire preuve de plus en plus d'inventivité pour attirer un public fuyant, les médiathèques ne disposent toutefois que d'une marge de manoeuvre limitée pour proposer au public de nouvelles animations susceptibles de susciter l'enthousiasme (1). Elles ont par conséquent besoin, pour s'affranchir de contraintes inhérentes aux moyens et compétences de leurs agents, de faire appel à des savoir-faire extérieurs à leurs murs. Ce recours à des partenaires peut en outre leur permettre de parvenir à leurs fins en limitant leurs dépenses de façon conséquente par le biais de la mutualisation (2), processus au cours duquel elles pourront faire valoir plusieurs atouts auprès de leurs partenaires (3).

1) Le besoin d'enrichissement de l'offre d'animation et de services

Selon le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, datant de 1994, cette dernière doit prendre en charge entre autres missions celles de « développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques » d'une part, et d'« assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle¹ » d'autre part. Toujours selon le Manifeste de l'UNESCO, la bibliothèque, dans la diversité de ses collections et des animations mises en place pour les mettre en valeur, est

1 Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique : les missions de la bibliothèque publique - points 5 et 6

ainsi considérée comme un « instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux² ». On peut dès lors estimer que l'animation dans le domaine musical fait partie intégrante des missions de toute médiathèque, et que chaque action tendant à renforcer sa diversité et sa qualité est légitime.

De la même façon qu'un concert constitue le point d'orgue de la création musicale, la performance permettant à l'artiste de révéler la pleine mesure de son oeuvre, l'animation musicale de façon plus générale a pour vocation à dévoiler la richesse et le pouvoir d'inspiration des collections d'une médiathèque. Elle permet également de dynamiser et montrer sous un nouveau jour le lieu en lui-même, ainsi que les oeuvres et documents qu'il abrite. L'animation musicale permet ainsi à la médiathèque de prouver au public qu'elle ne compte pas se cantonner ni être cantonnée à prêter de la musique classique à un public averti et d'ores-et-déjà acquis. La médiathèque a en effet besoin de fidéliser ses usagers, d'en atteindre de nouveaux, et se doit pour y parvenir de proposer par conséquent une offre d'animation et de services plus diversifiée, susceptible de satisfaire un public tout aussi hétérogène.

A un public très spécifique constitué par des professionnels et pratiquants assidus : chercheurs et enseignants en musique et musicologie, élèves des conservatoires et écoles de musique, compositeurs et interprètes confirmés, s'ajoute un public extrêmement hétérogène de musiciens et mélomanes, apparu avec la massification de l'industrie des loisirs en général et de la musique en particulier. Ce public n'a ni les mêmes attentes ni les mêmes exigences en matière d'animation que les véritables « puristes », mais constitue néanmoins le gros des effectifs usagers des médiathèques et ne saurait être laissé de côté. L'accès de tous les publics à une culture musicale doit en effet être garanti, en conformité avec les textes fondateurs de la lecture publique eux-mêmes guidés par les valeurs de la démocratie. Il appartient par conséquent aux médiathèques de faire en sorte d'opérer ce grand écart dans l'offre d'animation avec les moyens humains, matériels et financiers à leur disposition.

2 Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique : introduction

2) L'apport d'expertise extérieure dans un contexte budgétaire restreint

Le resserrement progressif des budgets des collectivités territoriales, corollaire de la Révision Générale des Politiques Publiques qui leur est appliquée, se ressent de plus en plus sensiblement au sein de chacun de leurs services. Les bibliothèques de lecture publique et médiathèques ne dérogent pas à la règle, et se doivent par conséquent de justifier toujours plus chaque euro dépensé, sous peine de subir la sanction de leur autorité de tutelle doublement motivée. En effet, les élus locaux sont responsables de la bonne ou mauvaise gestion de leur collectivité non seulement devant l'autorité administrative, à travers notamment les chambres régionales des comptes, mais également devant leurs contribuables et électeurs, qui n'hésiteront pas à les sanctionner par les urnes si leurs arbitrages budgétaires se révèlent malheureux. Cet état de fait encourage ainsi les médiathèques à faire preuve d'inventivité pour proposer de nouveaux services à leurs usagers tout en minimisant les dépenses occasionnées.

La mutualisation apparaît donc comme la réponse naturelle à la résolution d'une équation délicate. La marge de manoeuvre des médiathèques se trouve limitée non seulement par leurs ressources financières, mais également par les compétences d'agents dont l'animation ne constitue pas le coeur de métier. Si elle implique une charge de travail supplémentaire indispensable de concertation et de coordination, la mutualisation permet toutefois à la médiathèque de bénéficier de l'expertise d'organismes extérieurs dont les compétences, les moyens humains, matériels, et financiers, vont venir élargir considérablement le champ des possibilités offertes à la médiathèque. La diffusion publique d'oeuvres musicales ou de concerts enregistrés, dont les usagers peuvent aujourd'hui aisément disposer par l'emprunt et le téléchargement légal ou moins légal, n'est en effet plus à même de déplacer des foules à l'intérieur des murs de la médiathèque.

Il devient par conséquent incontournable de faire appel notamment à des musiciens professionnels, ou aspirant à le devenir, capables d'offrir au public de la médiathèque des prestations ou performances dont ce dernier ne pourra profiter par ses propres moyens. Si cette expertise peut s'avérer précieuse dans le domaine de l'animation, elle n'est pas à négliger dans le cadre de formations à la culture ou à la recherche de ressources musicales destinées au public. L'attractivité de ces formations n'est toutefois pas toujours évidente pour de nombreux usagers. Il peut également être intéressant de tenter d'établir des ponts vers des disciplines

moins grand public, par exemple par l'organisation de manifestations relatives à l'opéra. De même, certaines manifestations peuvent permettre de transcender les clivages entre les modes de diffusion de la musique, par des collaborations avec des salles de concert indépendantes par exemple, ou au contraire avec la grande diffusion comme les chaînes de cinéma. Dans tous les cas, la coopération implique pour la médiathèque de valoriser ses atouts et spécificités, afin de bénéficier en retour de ceux de ses partenaires.

3) L'existence d'atouts à faire valoir dans le cadre d'un partenariat

On ne peut parler de partenariat si ce dernier se résume à l'exploitation des compétences d'une structure par une autre. Une médiathèque, en tant que lieu de diffusion de la culture, dispose de ressources susceptibles d'intéresser un certain nombre de partenaires dans le cadre d'une éventuelle coopération. Dans le domaine musical, ces ressources sont composées principalement d'oeuvres sur support CD, mais également de partitions, de concerts ou opéras sur support DVD, ou de documentaires au format livre ou DVD. En fonction de leur richesse, ces collections sont susceptibles d'intéresser notamment des structures de formation ou des associations désireuses de disposer d'un fonds documentaire nécessaire à l'apprentissage et à la constitution de la culture musicale de leurs membres, pour un très faible coût. Dans le même ordre d'idée, les médiathèques disposant d'une salle spécifique voire d'un auditorium peuvent les mettre à disposition de leurs partenaires qui bénéficieront également du public de la structure.

En effet, peut-être plus important encore, une médiathèque est en mesure de proposer à n'importe quel partenaire son ancrage fort sur un territoire, et particulièrement auprès du public de ce dernier. Ce public est susceptible d'intéresser ici encore une école de musique autant qu'un conservatoire. Ces organismes organisent en effet un certain nombre de représentations musicales au cours de l'année scolaire auxquelles assiste un public bien souvent composé majoritairement de proches des élèves. Un concert ou une autre manifestation en partenariat avec une médiathèque est l'occasion pour ces structures de proposer à leurs élèves une expérience scénique différente devant un nouveau public généralement bienveillant. Les structures de création telles que les scènes nationales, ou

d'autres structures permanentes, peuvent également bénéficier indirectement de cet ancrage, par la possibilité qui peut leur être offerte de greffer leurs créations aux collections de la médiathèque.

Enfin, le statut et l'image d'« institution culturelle à vocation sociale » d'une médiathèque représentent son dernier atout. Cette image est en effet susceptible d'exercer un certain attrait auprès de structures privées soucieuses de soigner leur réputation en associant leur empreinte à des institutions publiques ou des associations à but non-lucratif dans le cadre d'opérations événementielles. Leur image peut ainsi venir se greffer à une initiative publique et profiter d'une audience ou d'une visibilité bénéfique auprès d'un public qu'elles ont peut-être moins l'habitude de toucher. Ce type de partenariat peut ressembler à un simple sponsoring s'il n'existe aucun échange entre la médiathèque et cette structure, mais il semble tout à fait envisageable de les associer dans le cadre d'opérations communes sur des thèmes pouvant faire consensus, ou même en rapport direct avec l'activité de la structure. L'image de la médiathèque même peut s'en trouver valorisée par la démonstration d'un dialogue avec des partenaires aussi divers que variés.

B) La complémentarité des acteurs de la musique avec la médiathèque

De par leur vocation sociale à permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, les médiathèques publiques peuvent faire valoir un rôle et des atouts particuliers pour inciter des partenaires, aux prérogatives complémentaires aux leurs, à collaborer avec elles. Elles bénéficient de l'audience d'un public large et différent de celui d'autres structures, et disposent au surplus de ressources susceptibles d'intéresser tant les acteurs de l'enseignement (1), que les structures de création (2) et de diffusion de la musique et de la culture en général (2).

1) Les structures d'enseignement de la musique

La typologie actuelle des établissements d'enseignement supérieur à la musique est un héritage du plan imaginé par M. Landowski, Directeur de la musique auprès du Ministre de la Culture André Malraux de 1966 à 1970. Ce plan initiait notamment la mise en place d'une trentaine de Conservatoires Nationaux de Régions (CNR), ayant pour vocation à former une base conséquente de musiciens de haut-niveau, dont les meilleurs éléments viendraient

composer les effectifs du Conservatoire National Supérieur de Musique (CNSM) de Paris. Ce dernier, situé tout en haut de la pyramide, était censé être le seul à former de véritables musiciens professionnels. Un autre CNSM, celui de Lyon, a toutefois vu le jour au début des années quatre-vingt. Une centaine d'Ecoles Nationales de Musique (ENM) venait compléter ce dispositif, le plus souvent dans des villes de taille moyenne ou en région parisienne, ainsi que près de 250 Ecoles de Musique Agréées (EMA) dans des villes généralement plus petites.

Cette typologie a fait l'objet d'une « simplification » sous l'effet du Décret du 12 octobre 2006, requalifiant les structures autres que les deux CNSM en Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal (CRC), Départemental (CRD), ou Régional (CRR). L'ensemble de ce dispositif procède de cette volonté du Ministère de la Culture de former les musiciens amateurs de haut-niveau qui deviendront les professionnels de demain. Dans ce but, les élèves des conservatoires sont soumis à un enseignement tourné très majoritairement vers une pratique « classique » de très haut niveau. Les nouvelles formes de musique, si elles sont désormais mieux prises en compte dans le contenu des enseignements des conservatoires, sont toutefois loin d'y être aussi bien intégrées que les pratiques dites classiques. Elles sont cependant plus présentes dans les structures alternatives d'enseignement musical telles que les écoles municipales et associatives.

Cette offre alternative s'est développée depuis les années soixante-dix, devant la montée et la diversification des pratiques nouvelles, et afin de satisfaire des pratiquants amateurs voire débutants ne pouvant ou ne désirant pas apprendre en conservatoire. Absentes ou exclues du processus de formation imaginé par le Ministère de la Culture, ces écoles municipales ou associatives d'enseignement musical sont le fruit de volontés locales spécifiques. Leur succès tient bien souvent à la volonté d'élus ou à des initiatives locales ayant mené à la constitution d'associations efficaces. Ces écoles dispensent un enseignement dans des territoires éloignés des conservatoires ou parfois viennent s'y ajouter devant la demande. Leurs enseignements sont souvent plus tournés vers les musiques et pratiques actuelles. On comptait en 2008 environ 1000 écoles municipales de musique non agréées et 2000 écoles associatives. Elles ont également, comme les conservatoires, pour vocation à préparer des musiciens à la phase de création musicale.

2) La création musicale

De la même façon que le « Plan Landowski » a institué des conservatoires en région en vue de « nourrir » l'unique conservatoire national de l'époque à Paris, il a également institué des orchestres régionaux permanents afin d'assurer sur l'ensemble du territoire français l'existence d'une vie musicale de qualité. Bien évidemment ces formations ont pour vocation à jouer de la musique classique, des distinctions émergeant du fait de leur taille leur permettant de jouer tel ou tel répertoire. Ces orchestres sont constitués sous des statuts variables, allant de la régie municipale à l'association de type loi 1901, et composés de membres salariés permanents. Ils sont de par leur vocation même sédentarisés et financés à hauteur de 80 % par des subventions publiques provenant de l'Etat et des collectivités territoriales. A ce titre, les orchestres permanents sont fortement attachés à leur ville et leur région auxquelles ils consacrent l'essentiel de leurs représentations. Les théâtres lyriques, structures ayant vocation à représenter des opéras notamment, obéissent sensiblement aux mêmes principes que les orchestres permanents et sont donc sédentarisés, essentiellement dans les grandes métropoles et capitales de régions.

Lieux de diffusion et de soutien à la création artistique dans un cadre amateur comme dans celui de résidences d'artistes professionnels, les « Scènes de Musiques Actuelles » (SMAC) tirent leur appellation du label institué par une circulaire du 18 août 1998. Ce label consacre des projets militants initiés à partir des années soixante-dix en faveur desquels se sont progressivement engagés l'Etat et les collectivités territoriales. Les SMAC sont encouragées à favoriser la diversité des formes artistiques et culturelles, notamment la chanson, le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et les musiques du monde, le rock, la pop, l'électro, le rap et les nouvelles disciplines artistiques et plastiques numériques. Elles sont dirigées par une équipe professionnelle et constituées principalement sous la forme d'associations. L'Etat s'est donné pour objectif d'assurer la présence d'au moins une SMAC par département en fonction de la population et des spécificités de ce dernier. Elles sont fortement incitées à mener des actions en partenariat avec les collectivités publiques et les équipements territoriaux de diffusion de la musique notamment.

Enfin, les scènes nationales, au nombre de 70 à la fin de l'année 2010, ont vocation à favoriser la rencontre de tous les arts du spectacle vivant tels que le théâtre, la danse, la musique ou le cirque, mais aussi des arts visuels comme le cinéma ou les arts plastiques. Elles contribuent à la réalisation d'oeuvres et soutiennent la création et la diffusion de leurs artistes. L'Etat attribue le label de « scène nationale » et accorde en conséquence avec les collectivités territoriales les ressources financières nécessaires à l'ambition des établissements qui en deviennent les titulaires. Comme les SMAC, les scènes nationales sont généralement constituées sous la forme d'associations de type loi 1901. Elles sont le plus souvent localisées dans des villes moyennes, où elles proposent une programmation permanente, pluridisciplinaire et exigeante. Elles sont elles aussi fortement encouragées à collaborer avec des partenaires institutionnels notamment publics.

3) Les circuits privés de diffusion

Les circuits privés de diffusion de la musique sont représentés notamment par les disquaires indépendants mais aussi par des salles de spectacles privées. Ces structures sont généralement localisées dans des villes de taille moyenne, parfois plus modeste, et leur activité est surtout commerciale. Il n'est toutefois pas exclu pour autant de les voir participer à une manifestation d'initiative publique pouvant leur fournir un excellent support de communication. Si leurs moyens et motivations sont relativement différents de ceux d'une médiathèque, leur intérêt quant à la plus large diffusion de la musique peut les encourager à coopérer dans le cadre d'actions sortant du champ traditionnel de leurs activités. Un partenariat avec une médiathèque peut ainsi constituer un excellent moyen pour ces structures de montrer un nouveau visage au public.

Il est également nécessaire de souligner l'existence de certaines associations à vocation bien particulière, notamment dans le domaine de la diffusion de la musique. Ces associations peuvent revêtir des formes très diverses et agir sur des périmètres tout aussi hétérogènes. On peut prendre pour exemple les unions de professionnels de la musique telles que l'Union des Compositeurs de Musiques de Films (UCMF). Ces groupements ont généralement pour vocation à promouvoir leur domaine d'activité et peuvent par conséquent participer à des manifestations spécifiques rentrant dans ce cadre. D'autres associations à vocation locale plus

modestes ne sont pas non plus à négliger lors de la recherche de partenaires. Généralistes ou spécialisées dans un domaine bien déterminé, l'expertise et le volontarisme de ces structures peuvent donner lieu à des initiatives audacieuses et des résultats parfois inespérés.

Enfin, les salles de cinéma, notamment celles classées « art et essai », peuvent également constituer des partenaires inattendus dans le cadre d'une coopération relevant du domaine musical. On peut oublier en effet que la musique ne se limite pas seulement à un fond sonore mais peut également être appréciée sous la forme d'un concert ou d'une représentation d'opéra. Les salles de cinéma peuvent dès lors parfaitement se retrouver en position de partenaires d'une médiathèque dans le cadre de manifestations d'ordre musical. Si ces usages sont encore peu répandus, les séances de cinéma à caractère musical existent bel et bien et font même déjà l'objet de manifestations particulières pouvant servir de références.

Dans le domaine de la musique comme dans d'autres secteurs, la coopération peut donc constituer une solution réelle et tangible pour diversifier l'offre d'animation et de services à un coût raisonnable. Chaque acteur de la vie musicale peut en effet avoir son rôle à jouer dans le cadre d'un partenariat judicieux, pouvant donner lieu à des actions originales, susceptibles de produire des résultats insoupçonnés.

II. Les actions de coopération au service des missions de la médiathèque

Comme nous l'avons vu, selon le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994, les missions consistant à « développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques », à « assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle » ainsi qu'à « développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle³ » doivent être assumées par les bibliothèques. Il en résulte leur intérêt certain à coopérer avec d'autres structures afin de mener des actions pouvant revêtir des formes extrêmement variables. Ces actions ne vont pas, en effet, se limiter à diffuser et valoriser le patrimoine culturel et sa diversité (A), mais également permettre l'accès de tous aux différentes formes de l'expression artistique, et notamment du spectacle vivant (B).

A) La diffusion et la valorisation du patrimoine culturel et de sa diversité

La médiathèque se doit de constituer un fonds musical aussi riche et diversifié que possible, un travail en profondeur et sur le long terme. Ce fonds doit être constamment développé et valorisé, afin non seulement de mieux faire connaître cette diversité au public, mais également de mieux la faire comprendre et accepter. La coopération avec d'autres acteurs du monde de la musique va permettre de bénéficier des compétences particulières de ces partenaires qui peuvent, d'une part, apporter un soutien au développement et à la diffusion des collections (1) et, d'autre part, accompagner la médiathèque dans des actions à caractère pédagogique visant à replacer les oeuvres composant ce fonds dans leur contexte historique, et préciser leur apport au domaine musical (2).

3 Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique : les missions de la bibliothèque publique - points 5, 6, 7

1) Les actions de coopération documentaire

L'enrichissement du fonds accessible au public peut constituer une première occasion de mutualiser les ressources et compétences particulières de chaque partenaire. Ainsi la coopération documentaire va-t-elle permettre la mutualisation des collections afin de créer un fonds ou un catalogue qui sera le fruit d'un travail commun (a). Elle permettra également aux différents partenaires de rassembler leurs connaissances et compétences relatives à la création musicale locale pour constituer un fonds spécifique destiné à mettre en valeur cette dernière (b).

a) La mutualisation des ressources et des catalogues

La mise en place d'un catalogue commun peut constituer le premier résultat visible d'un travail de mutualisation. Cette expérience a d'ailleurs déjà été mise en pratique par un certain nombre de structures, comme plusieurs bibliothèques de l'agglomération du Grand Nancy, dont celle de Vandoeuvre, qui ont mis en place un réseau destiné à la mise en commun de leurs ressources à travers leur catalogue respectif. A terme, un portail internet commun accueillera les usagers auxquels une carte unique donnera accès aux collections. Un autre exemple nous est fourni par le "Portail de la musique contemporaine", mis en place par le Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), sous statut associatif. Ce portail est le fruit de la collaboration entre la Cité de la Musique, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, l'Ensemble Intercontemporain, l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique, et la Médiathèque Musicale Mahler. Il regroupe ainsi les catalogues des cinq structures permettant l'accès des usagers à leurs ressources mutualisées.

La coopération permet également à chacun de pouvoir bénéficier des connaissances de l'autre. Ainsi les compétences des enseignants en musique peuvent-elles constituer un précieux soutien dans le cadre de l'acquisition par une médiathèque de théories musicales ou de ressources documentaires ciblées sur un public particulièrement connaisseur. Pour ce type de public, constituer un fonds à la hauteur des exigences peut en effet demander une expertise dont ne disposent pas forcément tous les « médiathécaires ». Un partenariat avec un conservatoire est donc l'occasion privilégiée de bénéficier de cette expertise. A l'inverse, les

médiathèques peuvent apporter leur soutien à de petites structures comme des écoles de musique en mettant à leur disposition des partitions, ou par une politique d'acquisition privilégiant les documents nécessaires à ces dernières. Une collaboration entre plusieurs structures évoluant sur un même territoire peut en outre donner lieu à la mise en place concertée de fonds locaux.

b) La constitution de fonds locaux

La création d'un fonds musical local va permettre à la médiathèque de mettre en valeur la production et l'identité de sa région d'implantation, en intégrant à ses collections des artistes ancrés sur ce territoire, qui sans cela ne bénéficieraient que de peu de visibilité. Il est nécessaire pour constituer un fonds local conséquent et de qualité de pouvoir identifier tous les artistes, comme éventuellement les labels, susceptibles de répondre à cette exigence de « régionalité ». L'appui de partenaires ancrés aussi bien dans la musique que dans le territoire est donc primordial afin de localiser, sélectionner, et fédérer tous les artistes ainsi que toutes les structures concernées par cette démarche. Les écoles de musique, conservatoires, scènes nationales, scènes de musiques actuelles, ainsi que les salles privées auront tous un rôle à jouer dans cette entreprise. Lorsque cette dernière sera suffisamment connue dans la sphère culturelle locale, les artistes verront vite leur intérêt à contribuer eux-mêmes à ce fonds qui leur permettra d'assurer la promotion de leur musique et de leurs oeuvres.

La Médiathèque municipale de Strasbourg a mis en place un tel fonds, avec pour but de rassembler les œuvres d'artistes régionaux de tous les styles, qu'il s'agisse de rap, de tango, de chanson, de rock ou de musique classique. Elle en fait l'acquisition auprès de ses fournisseurs à moins qu'elles ne lui soient directement offertes par les artistes intéressés. La constitution du fonds permet de faire connaître les artistes locaux et de conserver une trace de leur production. La Médiathèque municipale de Strasbourg acquiert idéalement deux exemplaires au moins de ces disques afin de pouvoir en prêter un tout en conservant l'autre au sein du fonds local. Dans le prolongement de cette expérience, la Sonothèque Haute-Normandie constitue une plateforme d'écoute libre de groupes régionaux de musiques actuelles. Cette initiative constitue la première plateforme française de ce type, fruit du travail

de l'Asso6sons, association qui gère notamment un centre de ressources ciblé sur les musiques actuelles locales. Elle a pu bénéficier d'une subvention du Ministère de la Culture pour ce projet de numérisation permettant de conserver et valoriser le patrimoine et la scène actuelle.

2) Les actions pédagogiques

Les animations de la médiathèque permettent de mettre à profit les compétences de ses partenaires dans le domaine musical pour mettre sur pied des événements à portée pédagogique dont les médiathécaires auraient sans doute plus de difficultés à assurer seuls l'organisation. Ce type d'actions peut être décliné sous la forme de conférences (a), dont la mise en place sera ponctuelle et à visée tant ludique que pédagogique, mais également de formations (b), qui peuvent être plus régulières et sont destinées à apporter des connaissances pratiques ou théoriques aux usagers dans le domaine musical.

a) Les conférences et expositions

Il existe une multitude de thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre de conférences ou d'expositions programmées à la médiathèque. L'approche la plus intéressante est sans doute le brassage des thématiques consistant à faire découvrir la musique dans un contexte différent de celui dans lequel il est d'usage de la confiner. La médiathèque Jules Verne a ainsi fait le lien entre musique et cinéma en hébergeant en 2006 un cycle de conférences abordant la composition des musiques de films, fruit de la collaboration entre l'EmMV et l'Union des Compositeurs de Musiques de Films. Il est également nécessaire d'arracher la musique de son environnement géographique en explorant les musiques du monde, comme l'a également fait la médiathèque Jules Verne en 2009 lors de deux conférences portant respectivement sur « le thème de l'amour dans la musique arabo-andalouse » et « les formes musicales de la musique arabo-turco-persane ».

Dans une optique plus pédagogique, on peut également rattacher la musique à des thèmes plus classiques. Dans le cadre de l'année « Chopin 2010 » proclamée par le Ministère de la Culture, la médiathèque Jules Verne a ainsi hébergé une conférence sur le thème « Chopin et ses contemporains ». Il est également envisageable de sortir la musique d'une démarche exclusivement artistique pour la réintroduire dans un contexte historique ou

religieux. La Médiathèque de Troyes a ainsi coopéré avec le Centre Européen d'Etudes et de Recherches Hébraïques de Troyes pour organiser un cycle de conférences ayant pour thème « Musique et monothéisme ». Dans un autre ordre d'idée, la Bibliothèque Multimédia Intercommunale (bmi) d'Epinal a eu l'idée de mettre en place des conférences pédagogiques destinées à présenter et introduire un morceau, notamment dans son contexte historique, avant que ce dernier ne soit joué par des élèves de conservatoire.

Comme les conférences, les expositions permettent d'aborder de nombreuses matières. Dans le domaine musical, cette forme d'évènement n'offre qu'une marge de manoeuvre très restreinte de par sa nature même. Une exposition pourra ainsi proposer aux usagers de découvrir des photographies ou illustrations du phénomène musical, comme l'a fait l'exposition sur le thème des « machines musicales », mise en place par le Centre Culturel André Malraux, scène nationale de Vandoeuve, et hébergée par la médiathèque Jules Verne. Une exposition peut également permettre de faire découvrir aux usagers des instruments de musique, tels que des percussions venues d'autres pays, ou des violons, que beaucoup d'usagers n'ont pas forcément l'occasion de voir de près. La médiathèque Boris Vian de Chevilly-Larue dans le Val-de-Marne a ainsi proposé en avril 2012 une exposition historique et musicale de Robert Santiago, accordéoniste ayant réuni au fil de sa carrière une collection d'accordéons anciens. De même, la médiathèque de Lingolsheim, près de Strasbourg, a accueilli début 2011 trois musiciens exposant une collection de plus de 60 instruments de musique traditionnels couvrant toutes les familles d'instruments des cinq continents.

b) Les formations

Coopérer avec des structures proposant un enseignement musical ouvre la perspective de l'organisation de formations à la médiathèque. Ces dernières peuvent être de toutes sortes, et concerner aussi bien la culture musicale sous toutes ses formes que des apprentissages plus pratiques comme la recherche de ressources documentaires musicales. Les cours de culture musicale font, en effet, partie des enseignements dispensés au cours du cursus régulier des élèves de conservatoire ou d'école de musique. Il peut être envisagé de délocaliser directement ces cours à la médiathèque en les ouvrant aux usagers. De tels ateliers sont susceptibles

d'intéresser des mélomanes désireux de perfectionner leur connaissance de la musique, ou de simples curieux souhaitant s'ouvrir à des formes musicales qu'ils n'ont pas forcément l'habitude ou l'occasion d'aborder dans leur quotidien.

Des formations à la recherche documentaire musicale peuvent revêtir une importance toute particulière à l'heure du téléchargement de masse de fichiers musicaux. Ils peuvent constituer une initiative concrète de la part d'une collectivité publique visant à apporter des solutions aux usagers en quête de sources licites de ressources musicales, qu'il s'agisse de CD, DVD, partitions, livres documentaires, ou d'autres documents.

Des médiathèques telles que celle de Dole organisent déjà des séances de formation en partenariat avec un conservatoire. Le module de culture musicale du Conservatoire de Dole, destiné initialement aux élèves de Diplôme d'Etudes Musicales, est ainsi dispensé à la médiathèque. Il est accompagné d'une sensibilisation à la fréquentation de la médiathèque, à l'utilisation de son fonds documentaire, et à l'initiation à la recherche de ressources musicales. Les cours de culture musicale comprennent une approche, notamment historique, des différents courants et artistes les plus influents. Un bibliothécaire propose en début de formation une découverte des collections de la médiathèque, présente le plan de classement et les documents musicaux, puis propose à chaque séance une sélection discographique liée au thème. L'initiation à la recherche documentaire est accompagnée de travaux pratiques en espace multimédia. La bmi d'Epinal a également expérimenté ce concept en délocalisant et en ouvrant au public un cours d'histoire du jazz du conservatoire à la médiathèque, il faut malheureusement noter que la fréquentation liée à cette action a baissé sur une durée longue.

Enfin, les « master classes » ou « classes de maîtres » permettent à un artiste reconnu, ou expert dans la pratique d'un instrument, d'assurer en public un cours à un ou plusieurs étudiants dans le même domaine. Pouvant parfaitement se dérouler en public, ces classes sont l'occasion de faire le lien entre formation et spectacle. Le cours, de niveau élevé, donne lieu à la présentation d'une oeuvre sous l'oeil attentif du « maître » qui prodigue ses conseils devant d'autres étudiants. Ces derniers apprennent en écoutant, tout comme le public qui profite du spectacle.

B) L'accès aux spectacles vivants

Afin d'« assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle⁴ », comme le préconise le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, les ressources documentaires musicales de la médiathèque peuvent être mises en valeur par des spectacles vivants. Ces spectacles constituent donc pour la médiathèque l'occasion d'offrir à ses usagers de découvrir des formes d'expression artistique auxquelles ils ne pourraient facilement avoir accès par leurs propres moyens pour des raisons culturelles, financières ou géographiques. Si ces spectacles consistent majoritairement en des représentations musicales par des artistes locaux ou nationaux (a), ils peuvent toutefois revêtir d'autres formes (b), auxquelles la musique est intégrée, mais accompagnée ou accompagnant une ou plusieurs autres disciplines artistiques.

1) Les évènements musicaux

L'offre de spectacles musicaux par la médiathèque peut être assurée de deux manières. La première consiste à organiser directement la tenue de concerts dans l'enceinte de la médiathèque, sous des formes pouvant être multiples (a). La seconde, plus indirecte, consiste à assurer la diffusion publique de concerts ou spectacles filmés sur support vidéo dans une salle de la médiathèque (b).

a) Les concerts

Les concerts peuvent être organisés en intérieur comme en plein air si les circonstances le permettent, et abordés selon plusieurs approches. Ils peuvent tout d'abord permettre aux usagers de découvrir ou redécouvrir des courants musicaux ou artistes classiques, ainsi que d'autres plus contemporains. Très pratiquée dans les pays anglo-saxons, la relecture de grands classiques constitue à ce titre une initiative intéressante permettant de décliner en version jazz, rock, ou dans d'autres registres, l'oeuvre de grands artistes. La programmation doit également laisser la place à la musique actuelle et représenter comme les collections de la médiathèque la musique dans toute sa diversité. Elle doit également prendre

4 Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique : les missions de la bibliothèque publique - point 6

en compte les spécificités du public de la médiathèque en laissant la porte ouverte à de potentiels nouveaux usagers, d'où une certaine nécessité de favoriser des événements plutôt « consensuels ». Des concerts de musique traditionnelle peuvent aussi permettre de découvrir un pays à travers sa musique, et peuvent s'appuyer sur de grands thèmes d'actualité. Ils sont tout à fait susceptibles d'attirer des curieux voire des passionnés de musique celtique, africaine ou japonaise par exemple.

La coopération avec un conservatoire ou une école de musique ouvre la voie à de nombreuses possibilités. La Médiathèque de Dole a ainsi organisé chaque année depuis 2003 un mois de l'instrument en mai, et fait découvrir à son public le saxophone, la guitare, la trompette, le piano, ou la clarinette. En collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole, cet événement lui a permis de mettre en lumière des musiciens locaux et régionaux de qualité, parfois de renommée internationale. La Médiathèque de Troyes et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Troyes ont eux délocalisé et ouvert au public les auditions des élèves du conservatoire à la médiathèque. La ville de Lomme permet elle aux élèves de l'école de musique de donner un concert le dimanche matin devant les lecteurs, suivi d'une représentation au cours de laquelle « carte blanche » est donnée aux professeurs de l'école. C'est l'occasion de faire venir un public qui ne vient pas habituellement et de lui faire consulter les documents de la médiathèque.

Un autre type de coopération peut avoir lieu, en interne au sein de la collectivité de tutelle de la médiathèque. Ainsi la ville d'Argentan programme régulièrement des concerts de musiques actuelles donnant lieu à une collaboration entre le service culturel de la ville et la bibliothèque. Lorsque le premier programme le concert d'un musicien d'envergure, la seconde organise en parallèle une rencontre avec l'artiste. Le service culturel communique ainsi son programme à la bibliothèque, les deux entités déterminent ensemble quel artiste privilégier dans le cadre d'une invitation à la bibliothèque. Le service culturel assume la gestion administrative et financière, et la bibliothèque les aspects techniques et la communication. Ces concerts-rencontres sont une belle occasion d'instaurer une proximité entre public et musiciens.

b) Les projections de représentations musicales

Si un concert offre au public l'occasion unique de rencontrer un artiste et de le voir jouer de la façon la plus authentique, il représente malheureusement un coût pour la médiathèque, qui en outre éprouvera de grandes difficultés à faire venir certaines formations musicales particulièrement renommées. La médiathèque a toutefois la possibilité de diffuser publiquement dans ses murs des concerts filmés, ce qui peut être fait en accord avec des salles de spectacles ou d'autres structures telles que des orchestres permanents. Ce type de collaboration peut permettre de faire découvrir au public des artistes ou formations ancrés sur le territoire de la médiathèque. La diffusion d'oeuvres cinématographiques particulièrement tournées vers la musique, telles que les biographies de grands artistes ou les films musicaux, peut également donner lieu à une programmation culturelle concertée entre la médiathèque et un cinéma ou cinéclub. Il peut ainsi être prévu le lendemain de la projection par la structure partenaire, la diffusion à la médiathèque d'un film ou d'un documentaire sur le même thème.

L'opéra peut également faire l'objet de collaborations intéressantes. Il constitue en effet un univers particulier vers lequel de nombreuses personnes ne tendraient pas spontanément les bras en faisant le déplacement dans une salle spécialisée. Les représentations d'opéra sont plutôt l'apanage d'un public extrêmement ciblé, converti à des codes pourtant étrangers à une majorité et acquis d'avance. De surcroît, ces représentations ne sont pas forcément accessibles à tous les budgets. Il peut donc être judicieux pour une médiathèque de faire découvrir l'opéra dans le cadre de projections publiques. Dans le cas de la médiathèque Jules Verne, on peut imaginer la rediffusion de représentations de l'opéra de Nancy, en accord avec cette structure, après un certain délai. Cette projection permettrait de faire venir de nouveaux publics, en établissant un lien entre la « musique savante » et des usagers qui ne sont pas des convertis, mais désireux d'élargir leur culture musicale. Ce concept peut également être appliqué aux ballets ou à d'autres formes de spectacles ou expressions artistiques.

2) Les événements « paramusicaux »

Les animations de la médiathèque relevant du domaine musical peuvent revêtir d'autres formes que des événements exclusivement musicaux. Ces actions sont par conséquent d'autant plus susceptibles de faire l'objet de partenariats avec des structures extérieures plus

polyvalentes que la médiathèque. Elles peuvent prendre l'apparence de lectures musicales (a), mêlant lecture d'histoires et fond musical, mais également de manifestations « multiformes », réunissant dans la même animation plusieurs formes d'expressions (b).

a) Les lectures musicales

Consistant à faire la lecture d'un texte en « illustrant » ce dernier par un fond musical adapté au contenu, la lecture musicale peut particulièrement convenir à un public jeune, mais peut tout aussi bien intéresser en fonction de sa forme et de son thème un auditoire plus adulte. La lecture de contes se prête particulièrement bien à cet exercice, mais il peut revêtir d'autres formes.

De nombreux exemples de lectures de ce type sont expérimentés par des médiathèques. La lecture musicale se prête particulièrement bien à un travail en partenariat avec une structure telle qu'une école de musique. En Loire atlantique, la ville de Bouaye a ainsi mis en place une animation centrée sur l'univers linguistique béninois. La lecture d'un conte démarre ainsi dans la langue maternelle de son auteur, puis fait l'objet d'une traduction en français. Cette lecture est entrecoupée d'intermèdes musicaux assurés par l'école boscéenne de musique et de danse. La même action a été initiée sur le thème cette fois de la culture malgache. Toujours en Loire atlantique, la ville de La Montagne, en partenariat avec l'association AILE et l'école de musique de La Montagne, a mis en scène et en musique plusieurs contes et albums africains. Le récit musical peut être décliné à d'autres cultures et d'autres sujets, et peut également être rattaché à l'histoire comme à l'actualité. Dans tous les cas, il fournit dans le domaine musical un exemple particulièrement parlant de coopération entre la bibliothèque et d'autres acteurs de la vie culturelle.

b) Les événements « multiformes »

La musique peut ne constituer qu'une composante parmi plusieurs autres d'une animation. La médiathèque Jules Verne a ainsi offert en 2005 à ses usagers un événement hors normes en cela qu'il réunissait des formes d'expression et des disciplines relativement éloignées. Le comédien Philippe Thomine avait alors proposé aux spectateurs la lecture d'extraits de textes de Jules Verne, dont l'oeuvre est marquée notamment par la place occupée

par la musique, accompagnée d'une projection de photos de cristallographie⁵, ainsi que d'une musique improvisée par les professeurs de l'EmMV. Cette initiative a constitué l'occasion d'associer de façon singulière science, littérature, et musique.

De plus grande ampleur, la création du « Comité image et son », au sein de l'association Cible 95 en 2006, a été initiée pour la mise en place d'évènements de grande envergure à l'échelle du département du Val d'Oise. Soutenu par la Bibliothèque Départementale, ouvert aux bibliothèques désireuses de s'y investir, il a compté dès le démarrage du projet 19 bibliothèques en son sein. Il a pour vocation principale d'organiser une manifestation, importante, par an. Toutes les bibliothèques adhérant au comité participent ainsi au choix du thème de l'évènement et à sa programmation. Ce difficile travail de coopération donne lieu à la mise en place d'animations très variées telles que des expositions, des ateliers, des conférences, des projections, des spectacles de danse, ou des contes. C'est le thème de la culture brésilienne qui a ainsi été choisi en 2012, ce sera le tour de l'électro en 2013, puis des cultures celtiques en 2014. Ce travail ainsi mutualisé, il est possible de proposer des animations de qualité, plus visibles, et à des coûts avantageux.

Avant de parvenir au résultat escompté, à savoir la tenue et le succès d'animations à caractère musical, mais pas uniquement, la coopération implique de prendre le temps nécessaire à la concertation, et d'entretenir de bons échanges humains avec les représentants des structures partenaires. Les actions de partenariat dépendent de l'émulation des volontés de chacun, le travail doit être équitablement réparti, et le partenariat nourri et enrichi à bon escient s'il veut perdurer dans de bonnes conditions.

5 Science qui étudie la structure et la formation des cristaux

(source : Dictionnaire Hachette encyclopédique 2002)

III. Les conditions de l'efficacité du partenariat : l'exemple de la coopération entre la médiathèque Jules Verne et l'EmMV

Le succès du partenariat doit permettre de remporter l'adhésion d'un public d'utilisateurs réguliers de la médiathèque, mais idéalement, et surtout, celle d'un nouveau public. Cette réussite ne peut être que le résultat d'un travail de collaboration réfléchi et appliqué entre les structures partenaires. Elle dépend également de la qualité de leurs relations, c'est pourquoi un soin tout particulier doit être attaché à chaque étape de la mise en œuvre du partenariat. De ces conditions découlent la solidité des bases sur lesquelles il reposera, solidité qui permettra aux partenaires et à leur public de récolter durablement les fruits de la coopération. Nous illustrerons ce propos en prenant en exemple le cas du partenariat entre la médiathèque Jules Verne et l'EmMV. Nous soulignerons d'abord la nécessité de réaliser le diagnostic des liens noués entre les partenaires (A), afin de déterminer les conditions de leur renforcement (B), puis les possibilités d'enrichissement du travail de coopération (C).

A) Le diagnostic des liens entre partenaires : le constat d'une coopération bien amorcée

Il est nécessaire de penser la coopération avec le plus grand soin afin qu'elle produise les meilleurs résultats. Dans ce but, la médiathèque doit établir le « diagnostic » de l'état de ses liens avec la structure partenaire, en faisant dans un premier temps le bilan des éventuelles actions déjà entreprises (1). Il s'agira ensuite de déterminer pour chaque partenaire les premiers acquis de leur coopération (2), et de mettre ce bilan en perspective par rapport aux attentes de chacun, et à ce qui peut se faire au sein d'autres structures.

1) Les actions menées depuis 2005

Créées respectivement en 1984 et 2000, l'EmMV et la médiathèque Jules Verne ont collaboré pour la première fois en 2005 à l'occasion du cinquième anniversaire de l'inauguration de la médiathèque. Cette célébration a donné lieu à la première action réalisée en concertation entre les deux structures, la lecture de textes de Jules Verne accompagnée de photos de cristallographie et de musique improvisée. Plus récemment, au début de l'année

2012, une animation en collaboration avec le Centre Culturel André Malraux de Vandoeuvre, a permis aux usagers d'assister à une lecture théâtralisée. Assurée par des comédiens, cette lecture de textes en lien avec la musique, sélectionnés par les médiathécaires, était accompagnée d'une musique produite par les deux classes d'improvisation de l'EmMV.

De nombreuses autres animations, « délocalisées » par l'EmMV à la médiathèque, lui ont permis de se faire connaître un peu mieux du public vandopérien. En 2006, une série de conférences a ainsi été organisée à la médiathèque, conjointement par l'EmMV et l'Union des Compositeurs de Musiques de Films, sur le thème de la conception des musiques de films. Centrées sur les musiques du monde, deux conférences-concert ont été offertes au public en 2009 sur « le thème de l'amour dans la musique arabo-andalouse » et « les formes musicales de la musique arabo-turco-persane ». La médiathèque a également permis à l'EmMV de consacrer dans ses locaux une heure au violon, au violoncelle, et au saxophone en 2010, ainsi qu'à la guitare en 2012, dans le cadre de ses « heures musicales ». Elle a hébergé un concert-conférence en hommage à Frédéric Chopin, dans le cadre de l'année Chopin 2010 lancée par le Ministère de la Culture. En 2011, un atelier de découverte de « structures Baschet » à la médiathèque a permis à l'EmMV de faire découvrir cet ensemble de structures sonores, destiné notamment à l'éducation musicale des enfants. Enfin, la dernière animation en date a proposé une nouvelle performance des élèves de l'atelier d'improvisation de l'EmMV lors du vernissage d'une exposition de David Siebert relative aux machines musicales. Cette exposition était proposée dans le cadre du festival « Musique Action » par le Centre Culturel André Malraux.

2) Le bilan de la coopération et sa mise en perspective

L'EmMV a ainsi permis depuis 2005 à la médiathèque Jules Verne de bénéficier du talent et de l'expertise musicale de ses professeurs et élèves, dans le cadre d'animations diverses telles que des concerts, ateliers, et conférences. La médiathèque a également pu toucher ainsi le public de l'EmMV, peut-être plus « aguerri » dans le domaine musical que ses usagers naturels. Ce partenariat a permis à l'inverse à l'EmMV de réaliser des actions « en extérieur », l'occasion pour ses élèves de faire l'expérience d'une première scène devant un autre public, le sien étant en bonne partie constitué par des proches dans le cadre des concerts organisés par l'école. La médiathèque a également mis à disposition de l'EmMV de façon

régulière ses locaux et moyens techniques. La municipalité a tout à gagner à recourir à l'EmMV dans le cadre des animations de la médiathèque Jules Verne dans la mesure où ces dernières peuvent se faire à moindre frais.

Le partenariat avec l'EmMV s'avère ainsi bien amorcé et globalement très bénéfique pour la médiathèque comme pour l'EmMV. Il est toutefois moins avancé dans sa formalisation et peut encore être perfectionné de façon notable. Afin d'imaginer des pistes de réflexion en vue de ce développement, il a donc été nécessaire de prendre contact avec la direction de l'EmMV afin de mieux connaître les sentiments et aspirations de la structure dans le cadre du partenariat avec la médiathèque. Il était également incontournable de pouvoir dresser le tableau le plus exhaustif des activités et possibilités offertes par la coopération dans le domaine musical. Il a donc fallu dans cet esprit procéder à la prise de contacts avec d'autres médiathèques, moyennes ou grandes, situées en Lorraine comme dans d'autres régions. Ces contacts ont permis de prendre connaissance des pratiques en la matière, et ont été l'occasion d'établir un panorama des activités offertes par le partenariat musical, évoqué en II. Ils ont également permis de recueillir quelques conseils sur la méthode et les pistes à exploiter pour « consolider » la coopération.

B) La consolidation du partenariat : les capacités de développement

La coopération entre la médiathèque et son partenaire doit pouvoir s'inscrire sur le long terme. L'état des lieux relatif à ce partenariat, prenant appui sur les aspirations de la médiathèque et de l'EmMV, ainsi que sur d'autres expériences de partenariats, a ainsi permis de souligner les points susceptibles de « consolider » la coopération entre les deux structures. Le premier consistera à construire le plus méthodiquement ces actions en attachant le plus grand soin à leur phase de préparation (1). La seconde piste de consolidation reposera sur l'accompagnement constructif des actions menées par les deux structures (2), en vue d'assurer leur visibilité et leur futur enrichissement.

1) La préparation des actions de coopération

La mise au point des actions qui marqueront le partenariat doit tenir compte de tous les paramètres propres à influencer sur leur opportunité et leur déroulement. Elle devra ainsi être réalisée dans le cadre d'une phase de concertation (a), qui impliquera nécessairement tous les agents concernés. Elle s'attachera également à clarifier au maximum les responsabilités de chacun dans la réalisation des actions de coopération (b).

a) L'institutionnalisation d'une phase de concertation

L'objectif du partenariat est avant toute chose que chaque structure fasse bénéficier l'autre de ses spécificités par des actions décidées en commun. Leur mise en place doit par conséquent être précédée d'une phase de concertation constructive, visant à faire ressortir les besoins et ressources de chacun, pour mieux imaginer les différentes façons d'y répondre et d'en tirer parti. Il est donc utile de prévoir la tenue de réunions régulières, trimestrielles ou semestrielles par exemple, afin de maintenir un contact aussi bien humain qu'institutionnel avec la structure partenaire. Surtout, la mise en place de certaines actions peut exiger un important travail de préparation ou de recherche d'un côté voire des deux. Si les représentations demandent notamment un travail de répétition pour l'école de musique, il s'agira pour la médiathèque de préparer le lieu de déroulement de la manifestation ainsi que la restauration des musiciens. Des actions plus ciblées sur l'offre documentaire et la culture musicale peuvent demander un travail de collaboration ou de recherche plus en profondeur, nécessitant une surcharge conséquente de travail et des liens d'autant plus solides.

Cette concertation régulière doit permettre de s'assurer que les attentes et responsabilités de l'un et l'autre sont bien comprises des deux côtés. Afin de donner plus de force et de poids à cette communication, et qu'elle trouve ainsi toute sa signification, il est important d'impliquer l'ensemble des personnes qui seront concernées par la conduite de ces actions. On peut imaginer, lors de ces réunions régulières, de rassembler direction et agents chargés des animations au sein des deux structures, afin que toutes les personnes susceptibles de travailler régulièrement voire ponctuellement ensemble sachent dans quel contexte elles auront à le faire.

b) La clarification des responsabilités et du financement des animations

Chaque manifestation ou action entreprise en partenariat doit avoir fait l'objet d'une clarification des responsabilités de chacun, notamment financières. L'EmMV comme la médiathèque Jules Verne sont toutes deux des services de la Mairie de Vandoeuvre, leur coopération ne nécessite donc pas l'établissement d'une convention. Cette dernière aurait été indispensable si le partenaire de la médiathèque avait été une structure dépendant d'une autre collectivité publique, et aurait dû reprendre tous les détails de l'organisation de la manifestation de sa conception à son déroulement. Dans le cas de la médiathèque Jules Verne, la tenue dans ses locaux de prestations en partenariat avec l'EmMV permet de souligner quelques lacunes dans la détermination des responsabilités de chacun. Il est indispensable, en vue d'en comprendre les enjeux, de faire la distinction entre les activités délocalisées par le partenaire, et les actions développées en coopération entre les deux structures.

Dans le cas d'animations délocalisées par l'EmMV, la répartition des tâches est relativement claire. L'animation en elle-même est assurée par l'EmMV qui mobilise en conséquence les intervenants nécessaires, dont la rémunération dépendra alors de l'EmMV. La location de matériel complémentaire tel qu'un piano sera également prise en charge par l'EmMV, tout comme la communication qui pourra cependant être relayée par la médiathèque. De son côté, la médiathèque met tout de même à disposition de l'EmMV ses locaux, ses moyens techniques, ainsi que son personnel qui accueille le public venant assister à l'animation ainsi que les intervenants. Ces derniers peuvent en outre compter sur le soutien humain et bienveillant du personnel de la médiathèque. C'est dans ce cas de figure d'animations délocalisées que l'EmMV a organisé et pris en charge la conférence en hommage à Chopin en 2010, tenue dans les locaux de la médiathèque.

Dans le cas d'actions mises en place en concertation, les deux structures participent à leur élaboration, la situation est donc plus complexe et nécessite la délimitation du « périmètre d'intervention » de chaque partenaire. Il est en effet indispensable de déterminer préalablement par qui, et dans quelle mesure, seront prises en charge les diverses tâches et dépenses qu'impliquera la réalisation de la manifestation ou de l'action. Cette clarification doit concerner en premier lieu la rémunération des intervenants, notamment des professeurs de l'école de musique. Il faut également s'assurer que l'ensemble des moyens techniques

nécessaires soit mobilisé et donc préciser qui apporte quoi. Afin de palier à d'éventuels manques, la location de matériel, parfois très onéreuse, doit être prévue ainsi que son financement. La prise en charge des éventuels frais de transport, d'hébergement ou de restauration doit également être répartie entre les partenaires. Enfin, il faudra déterminer le rôle de chacun dans la mise en place de la communication et plus largement de l'accompagnement de l'action.

2) L'accompagnement du partenariat

Au delà de la préparation et du déroulement des actions qu'elle a suscitées, il est préférable, afin qu'elle perdure dans les meilleures conditions, que la coopération entre la médiathèque et son partenaire fasse l'objet d'un suivi actif. Dans cette optique, il est nécessaire d'assurer dans un premier temps aux actions nées du partenariat la meilleure visibilité par une communication appropriée (a). En second lieu, l'évaluation de ces actions (b) permettra d'en déduire les forces et les faiblesses, ainsi que les pistes d'enrichissement du partenariat.

a) La communication à recentrer et mutualiser entre structures à vocation culturelle

Ce début d'année 2012 marque en terme de communication l'intégration de la programmation culturelle de la médiathèque Jules Verne et de l'EmMV dans celle, plus vaste, de l'ensemble des services de la Mairie de Vandoeuvre. La médiathèque comme l'EmMV disposaient jusqu'alors de leurs propres supports de communication. Cette « municipalisation » de la communication fait disparaître la brochure de l'EmMV et le journal de la médiathèque, pour présenter leurs manifestations parmi de nombreuses autres, notamment sportives. Si cette initiative permet de valoriser l'ensemble de la politique événementielle de la Mairie, elle tend à uniformiser des manifestations répondant à des attentes diamétralement opposées. Les activités de la médiathèque et de l'EmMV y perdent finalement en visibilité comme en identité, et se voient ainsi « noyées » dans la programmation municipale, quand elles figuraient au premier plan sur leur support personnalisé. Si mutualisation il doit y avoir dans le domaine de la communication, elle s'avérerait sans doute plus judicieuse dans le cadre du partenariat entre la médiathèque et de l'EmMV, et permettrait de valoriser le caractère culturel des deux établissements.

Le partenariat entre la médiathèque Jules Verne et l'EmMV se doit également d'être valorisé en lui-même. La Mairie de Vandoeuvre a tout à gagner à informer les usagers que ces deux établissements à vocation culturelle dont elle assure la tutelle coopèrent dans leur intérêt. Elle pourrait ainsi créer une signalétique spécifique symbolisant l'association des deux établissements, s'appuyant autant que possible sur leurs deux logos distincts, mais aussi sur les couleurs de la ville de Vandoeuvre. Ajoutant une identité culturelle à celle de la ville de Vandoeuvre, cette signalétique pourrait être reprise dans le cadre de chaque action menée en partenariat sur tous les supports de communication, affiches, journaux, ou pages internet. Il est nécessaire qu'elle puisse appuyer la communication et valoriser les effets bénéfiques du partenariat pour les usagers, effets qui doivent être identifiés par une évaluation adéquate.

b) L'évaluation des actions de coopération à développer

Le développement de nouvelles actions de coopération, et l'amélioration de celles déjà en place, supposent de savoir ce qui a marché ou non par le passé. Certaines animations proposées en partenariat avec l'EmMV depuis 2005 ont fait l'objet d'un décompte de spectateurs. De ces dernières, il ressort que c'est la conférence relative à « Chopin et ses contemporains », en 2010, qui a constitué le plus gros succès. Le public présent était en outre composé d'environ un tiers d'usagers de la médiathèque, d'un tiers d'élèves ou de proches des élèves de l'école, ainsi que d'un dernier tiers de personnes extérieures aux 2 structures. Ces dernières avaient pris connaissance de l'évènement par l'intermédiaire de la médiathèque, de l'EmMV, ou du magazine « Spectacles Nancy ». De même, l'heure musicale de 2010 consacrée au violon, au violoncelle et au saxophone a attiré 70 personnes, même si beaucoup étaient des proches des élèves. A l'inverse, l'atelier « structures Baschet » de 2011 n'a concerné que très peu d'enfants extérieurs à la médiathèque et n'a ainsi constitué qu'un demi-succès, mobilisant 36 personnes au total. L'heure de guitare de 2012 n'a également mobilisé que très peu de spectateurs. Il peut être salutaire d'adresser au public de ces actions un questionnaire simple sur quelques animations « témoins ». Ce dernier permettrait de savoir combien de personnes sont venues, comment elles ont eu connaissance de la manifestation, si elles fréquentent la médiathèque, si elles connaissent l'EmMV, si cette animation leur a donné envie de revenir assister à d'autres, et sinon pour quelles raisons.

L'EmMV propose déjà de son côté une offre d'animation culturelle très riche. Il est

donc indispensable de bien cibler les actions menées en partenariat avec elle. Les exemples de l'hommage à Chopin en 2010 pour le bicentenaire de sa naissance, la lecture de textes de Jules Verne, accompagnée de musique improvisée et de cristallographie, constituent des événements plutôt « consensuels » qui ont bien fonctionné et peuvent faire figures de références. Ils ont en effet permis de toucher un public relativement large tout en proposant des animations de qualité. Il faut peut-être néanmoins prendre en considération un public plus populaire et cibler les animations sur des modes d'expression et préoccupations plus abordables. Nathalie Dassi, directrice de l'EmMV, a ainsi soumis l'idée de mettre en place un spectacle de son et lumière, ciblé pour la population jeune de Vandoeuvre, incluant notamment du hip-hop et du slam, ainsi que la performance d'un danseur. Il est nécessaire de proposer des animations musicales aussi actuelles que vivantes, parlantes à un public pour lequel la culture « classique » peut paraître moins abordable, tout en gardant nécessairement une exigence de qualité.

C) L'enrichissement du partenariat : les orientations à étudier

Le partenariat doit enfin être régulièrement « nourri », ou enrichi, de nouveaux éléments qui lui permettront de diversifier tout simplement l'offre de services, mais aussi de répondre à l'évolution permanente des attentes des usagers, et de continuer à produire des actions bénéfiques pour tous. Le bilan des actions issues du partenariat entre la médiathèque Jules Verne et l'EmMV a permis notamment de faire apparaître le manque d'un lien « ressources » entre les deux structures (1). Il a également permis de souligner la possibilité de proposer des animations plus en phase avec un public relativement populaire, et de les lier à des thèmes d'actualité porteurs (2).

1) Le développement du lien ressources entre la médiathèque et l'EmMV

La médiathèque Jules Verne dispose de nombreuses ressources pouvant faire l'objet d'une coopération avec l'EmMV. Elle abrite notamment un large fonds de partitions encore inexploité dans ce cadre, de nombreux CD, DVD, périodiques, et documentaires musicaux sur tous supports. Il reste à déterminer le meilleur moyen de les mettre à contribution dans le cadre de ce partenariat. Le lien entre les activités de l'EmMV et les ressources documentaires

de la médiathèque n'est en effet pas encore réellement établi. Les coûts de participation des élèves aux activités de l'EmMV, par exemple pour la location d'une guitare, d'une partition, et d'un pupitre, s'élèvent à environ 65 euros par trimestre. Une contribution de la médiathèque, dans la mesure de l'encadrement législatif et réglementaire de ses activités, pourrait permettre de réduire ce coût par la mise à disposition de partitions aux élèves. Or ces derniers en auraient besoin pour une durée de deux ans. La médiathèque pourrait éventuellement instaurer un dépôt de longue durée à visée pédagogique, destiné à l'EmMV, afin que cette dernière puisse disposer d'un fonds plus important pour certains artistes notamment. Mais dans ce cas de figure, les documents ne pourront être prêtés aux élèves. Les prêts aux individus ne sont en effet possibles que dans les mêmes conditions que les autres usagers de la médiathèque. Un partage des méthodes et des partitions entre établissements pourrait également s'avérer utile. Il pourrait inclure les documents des médiathèques, du conservatoire du Grand Nancy, et de l'EmMV. Le réseau des médiathèques pourrait ainsi contribuer à l'accomplissement de la mission sociale d'accès à la musique. Cette méthode ne résoudrait pas toutefois le problème de la durée du prêt. La médiathèque peut toutefois soutenir l'EmMV par l'acquisition des œuvres jouées par celle-ci, ce qui permettrait de dépanner au moins temporairement les élèves à qui il manquerait certaines partitions.

Dans le but de parfaire la culture musicale des curieux ou des mélomanes désireux d'en savoir plus, des cours de culture musicale, programmés dans le cursus normal des élèves de l'EmMV, pourraient être délocalisés à la médiathèque et ouverts à son public. On peut imaginer de coupler cette formation, comme l'a fait la ville de Dole, avec une initiation à la recherche de ressources documentaires musicales telles que des morceaux en téléchargement légal, des partitions en ligne, ou encore d'autres ressources telles que des DVD musicaux ou documentaires. Les locaux de l'école commençant à être étroits, ce serait en outre l'occasion de mettre à son profit l'espace de la médiathèque. Enfin, la médiathèque pourrait, en constituant un fonds spécialisé d'artistes régionaux, assurer la promotion de la vie culturelle locale. L'EmMV pourrait même dans ce cadre lui recommander des artistes sortis de ses rangs. Des rencontres pourraient alors être organisées, permettant de présenter des artistes locaux dans un cadre similaire au concept des « show cases », prisé par les chaînes telles que la FNAC.

2) La proposition d'animations plus populaires et ancrées dans l'actualité

L'exploration de la multitude des cultures musicales à travers des concerts, conférences, expositions, ou récits musicaux, offre la possibilité de conjuguer musique et connaissance du monde contemporain en établissant un lien entre animation et événements d'actualité. A titre d'exemple, l'élection du premier afro-américain à la présidence des Etats-Unis aurait pu donner lieu en 2008 à un concert-conférence sur les sources de la musique noire américaine. Des événements sportifs comme les Jeux Olympiques de Pékin, ou la première Coupe du monde de football en terre africaine, constituent autant d'occasions "d'illustrer" en musique des thématiques telles que le réveil de la Chine ou le développement du continent africain. Le thème du Printemps arabe est ainsi propice à l'organisation d'événements culturels, notamment auprès de nombreux usagers d'origine maghrébine de la ville de Vandoeuvre. Ce thème a toutefois déjà été exploré dans le cadre des conférences sur les musiques du monde en 2009, ainsi que lors de la récente exposition sur la Palestine. En outre, des questions touchant plus concrètement les usagers tels que le développement durable, concept populaire auprès des citoyens comme des décideurs politiques, peuvent être abordés plus indirectement. Des contes musicaux, axés sur le rapport à la nature d'une culture encore attachée aux traditions, accompagnés de musique traditionnelle, peuvent en être un exemple.

La découverte de ces musiques traditionnelles offre plus largement un champ d'exploration très vaste, et peut donner lieu à des représentations aussi conviviales que dépaysantes. Des concerts peuvent être organisés en plein air, et ainsi donner lieu à de nouvelles initiatives originales également. Le concept de « carte blanche » est déjà expérimenté à l'EmMV les samedi. Il permet à des groupes, composés d'au moins un élève de l'EmMV, d'y jouer en représentation la musique qu'ils désirent, ce qui peut donner lieu à du rock, du slam, ou à n'importe quel autre style de musique. Ce type d'événements pourrait être organisé à la médiathèque ou même appliqué aux professeurs de l'école pour un rendu professionnel. Enfin, comme la ville de Toul a pu le faire avec Barber, l'hommage à Debussy prévu en 2012 pourrait laisser de l'espace à la relecture du compositeur dans un style musical plus actuel. En prenant garde à ne pas dénaturer l'oeuvre de l'auteur, ce type de manifestation, si elle est menée avec sérieux, peut permettre d'établir le lien manquant entre pratiques classiques et musique actuelle.

Parvenir à proposer des animations propres à enthousiasmer le public, en collaboration avec un partenaire du monde de la musique, est un travail de longue haleine qui nécessite de faire preuve de patience et de méthode pour le médiathécaire. Il doit donc toujours garder à l'esprit les motifs qui l'ont poussé vers ce partenariat, ce qu'il peut lui apporter, et les bénéfices qu'il lui est possible d'en tirer. Il doit également travailler activement au renforcement des liens avec la structure partenaire, afin que cette coopération soit efficace et stimulante pour les deux parties. Il se doit enfin, mais surtout, de faire en sorte que ce partenariat soit toujours à même de satisfaire les goûts et intérêts des usagers, en adaptant dans cet esprit les actions menées en partenariat.

CONCLUSION

La collaboration entre les médiathèques et les acteurs du monde de la musique, comme dans d'autres domaines de la culture, répond avant tout à la nécessité de satisfaire la demande du public. Elle implique pour les agents de la médiathèque un important travail de réflexion et de concertation, dont la collectivité peut toutefois tirer le plus grand bénéfice.

Elle constitue en effet, particulièrement en ces temps de crise, une opportunité pour les médiathèques et structures du monde culturel en général, et musical en particulier, de s'appuyer sur leur complémentarité pour mutualiser leurs ressources au service des usagers. Les fruits de cette coopération sont ainsi susceptibles de renforcer l'action de la médiathèque dans l'accomplissement de ses missions de service public, particulièrement dans le cadre de la diffusion et de la valorisation du patrimoine culturel et de sa diversité, mais également et surtout dans celui de l'accès aux spectacles vivants. Toutefois un partenariat, s'il veut rester efficace, devra nécessairement donner lieu à la tenue de bilans quantitatifs et qualitatifs des liens de coopération entre les structures. Ces derniers dicteront les conditions de la consolidation du partenariat, dont dépendra son futur enrichissement en vue de répondre aux attentes des publics potentiels.

La coopération est probablement le symptôme d'un changement d'ère pour le service public, dans le domaine culturel comme ailleurs. Le poids de la dette publique apporte régulièrement son lot de nouvelles contraintes, pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales, en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire. Dans ce contexte, le travail en partenariat permet aux médiathèques de proposer une plus grande diversité d'animation à une population plus variée également. Cette coopération peut cependant constituer la première étape d'un processus global de fusion des services publics dont la culture sera la première victime. Si les établissements culturels des collectivités territoriales sont ainsi voués à se rapprocher de plus en plus les uns des autres, l'ampleur de ce rapprochement dépend de la volonté des élus qui assurent leur tutelle. Les médiathèques constituent une « vitrine » de leur action, et les partenariats qu'elles nouent contribuent à la valorisation socioculturelle de leur territoire. Cette coopération a donc vocation à se développer avec des partenaires de plus en

plus hétérogènes, comme l'illustrent les exemples étrangers, allemands et anglais notamment, où les entreprises privées prennent une place de plus en plus importante dans les partenariats des bibliothèques.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies :

ALIX, Yves. *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Cercle de la Librairie, 2010. 565 p. (Bibliothèques)

ALIX, Yves, PIERRET, Gilles. *Musique en bibliothèque*. Paris : Cercle de la Librairie, 2002. 362 p. (Bibliothèques)

AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, Paris : Association pour la diffusion de la pensée française, 2002. 367 p.

BELAYCHE, Claudine, VAN BESIEN, Hugues. *Les bibliothèques des collectivités territoriales : guide de gestion administrative et financière*. Paris : Cercle de la Librairie, 2004. 318 p. (Bibliothèques)

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales, acteurs et enjeux*. Paris: Cercle de la Librairie, 1994. 159 p. (Bibliothèques)

FRANCOIS, Pierre. *La musique, une industrie, des pratiques*. Paris : La documentation française, 2008. 147 p. (Etudes)

HUCHET, Bernard, PAYEN, Emmanuèle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Cercle de la Librairie, 2008. 319 p. (Bibliothèques)

SANZ, Pascal. *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Cercle de la Librairie, 2008. 315 p. (Bibliothèques)

TABET, Claudie. *La bibliothèque hors les murs*. Paris : Cercle de la Librairie, 1996. 277 p. (Bibliothèques)

Sites WEB :

ACIM (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale), [en ligne]

<http://www.acim.asso.fr/>

(consulté le 9 juin 2012)

Ministère de la culture, [en ligne]

<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

(consulté le 10 juin 2012)

Documents électroniques :

ACIM. *Base animations*, [en ligne]
<https://spreadsheets.google.com/lv?key=0A15LegCc1hjrdDNiaDRkc2c0WjA2TzQ3XzBmcGZudXc&f=0>
(consulté le 9 juin 2012)

ACIM. *Bulletin électronique, juin 2011, n°12*, [en ligne]
<http://issuu.com/acim.asso/docs/2011-7bulletinacim12>
(consulté le 9 juin 2012)

ACIM. *Compte-rendu de l'atelier ACIM 2012 « Mutualiser les collections »*, [en ligne]
<http://www.acim.asso.fr/2012/04/compte-rendu-rnbm-2012-atelier-mutualiser-les-collections/>
(consulté le 9 juin 2012)

ACIM. *Le fonds local discographique et musical dans les bibliothèques municipales et départementales*, [en ligne]
<http://www.acim.asso.fr/spip.php?article136>
(consulté le 9 juin 2012)

ACIM. *Restitution de l'atelier "mutualiser l'action culturelle"*, [en ligne]
<http://www.acim.asso.fr/2012/04/compte-rendu-rnbm-2012-atelier-%C2%AB-mutualiser-laction-culturelle-%C2%BB/>
(consulté le 9 juin 2012)

Délégation générale à la langue française et aux langues de France. *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication – enrichissement de la langue française*, [en ligne]
http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/vocabulaires/vocabulaire_audiovisuel_2010.pdf
(consulté le 9 juin 2012)

Médiathèque municipale de Strasbourg. *Le fonds local de la médiathèque municipale de Strasbourg*, [en ligne]
http://www.mediatheques-cus.fr/UserFiles/parcours_thematiques/musique/pdf/biblio/2009/discographie_fonds_10072009.pdf
(consulté le 10 juin 2012)

Ministère de la Culture et de la Communication. *Cahier des missions et des charges des scènes nationales*, [en ligne]
<http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/sv/cc-sn-310810.pdf>
(consulté le 10 juin 2012)

Ministère de la Culture et de la Communication. *Cahier des missions et des charges pour les scènes de musiques actuelles*, [en ligne]
<http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/sv/cc-smac-310810.pdf>
(consulté le 10 juin 2012)

Site officiel de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg. *Programme des médiathèques, mars 2011*, [en ligne]

<http://www.strasbourg.eu/culture/programme-mars-bd.pdf?FileID=documentsprincipaux/bms%202009/programme-mars-bd.pdf>
(consulté le 10 juin 2012)

Pages de sites WEB :

A la Une de Vandoeuvre.fr. *Ecole municipale de musique*, [en ligne]
<http://www.vandoeuvre.fr/sports-loisirs-et-culture/structures-culturelles/ecole-municipale-de-musique>
(consulté le 9 juin 2012)

Nord Éclair, l'actualité quotidienne du Nord-Pas-de-Calais, de la métropole lilloise à l'Artois. *À la médiathèque, carte blanche aux professeurs de l'école de musique*, [en ligne]
<http://www.nordeclair.fr/Locales/Lille/Environs/2011/11/25/a-la-mediathèque-carte-blanche-aux-profe.shtml>
(consulté le 9 juin 2012)

Portail web de la médiathèque Boris Vian – Chevilly Larue. *Zoom sur l'accordeon ou le chant de la boîte à punaises*, [en ligne]
<http://mediathèque.ville-chevilly-larue.fr/content/zoom-sur-l%E2%80%99accordeon-ou-le-chant-de-la-bo%C3%AEte-%C3%A0-punaises>
(consulté le 9 juin 2012)

Spectacles-en-Retz : Errances 2012 : contes, lectures et musique. *Balade africaine*, [en ligne]
<http://www.spectacles-en-retz.com/spip.php?article166>
(consulté le 9 juin 2012)

UNESCO. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, [en ligne]
http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html
(consulté le 10 juin 2012)